Entreprise

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MAINTENIR LES SENIORS EN EMPLOI

CAPITALISER L'EXPÉRIENCE DES SENIORS POUR LA TRANSMISSION DE LEUR SAVOIR-FAIRE

MAINTENIR LES SENIORS EN EMPLOI
qu'est-ce que c'est ?

La pérennisation des compétences stratégiques est un enjeu majeur pour les TPME car elle détermine leur capacité à évoluer.
Ces compétences sont souvent détenues par les seniors, véritables «mémoires de l'entreprise». Elles doivent être conservées et partagées.

Cette action a pour objectif d'accompagner 7 TPME dans une démarche collective impliquant les salariés seniors pour :

- identifier leurs compétences clés ;
- transformer ces savoir-faire en contenus pédagogiques ;
- organiser leur transmission aux nouvelles générations.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP, se conformant au régime dit de minimis et répondant à la définition de la PME au sens communautaire.

2 Avantages

- Installer des processus RH durables pour capitaliser et transmettre les savoir-faire tout en favorisant le dialogue intergénérationnel.
- Maintenir l'engagement des salariés seniors en fin de carrière et valoriser leur professionnalisme.
- Favoriser le partage de pratiques et d'expériences dans un collectif de 7 TPME relevant de secteurs professionnels différents.

3 Contenu

Un accompagnement en conseil et formation.

Séances inter-entreprises (21 heures)

- Enjeux des carrières longues et du dialogue intergénérationnel.
- Identification des savoir-faire et capitalisation des compétences stratégiques.
- Construction d'une séquence pédagogique.
- Animation et évaluation d'une séquence de transmission des connaissances.

Séances intra-entreprise (10,5 heures)

- Transposition des enseignements des séances inter-entreprises.
- Identification d'une compétence stratégique spécifique.
- Élaboration et mise en œuvre d'une séquence de formation.
- Accompagnement des binômes formateur / apprenant.

4 Durée et modalités

- Un collectif composé de 7 TPME.
- Prestation en présentiel, sur une période de 6 mois.

5 Financement

Cette prestation est prise en charge par Opco EP avec un cofinancement de l'État.

6 Démarche

Contactez votre **conseiller Opco EP** :

opcoep.fr/mon-conseiller

Plus d'informations : **opcoep.fr**

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

OPCO EP
Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité

Opco EP - Maintenir les seniors en emploi - Entreprise - Auvergne-Rhône-Alpes -30/06/2025 - Crédits photo : Fotolia